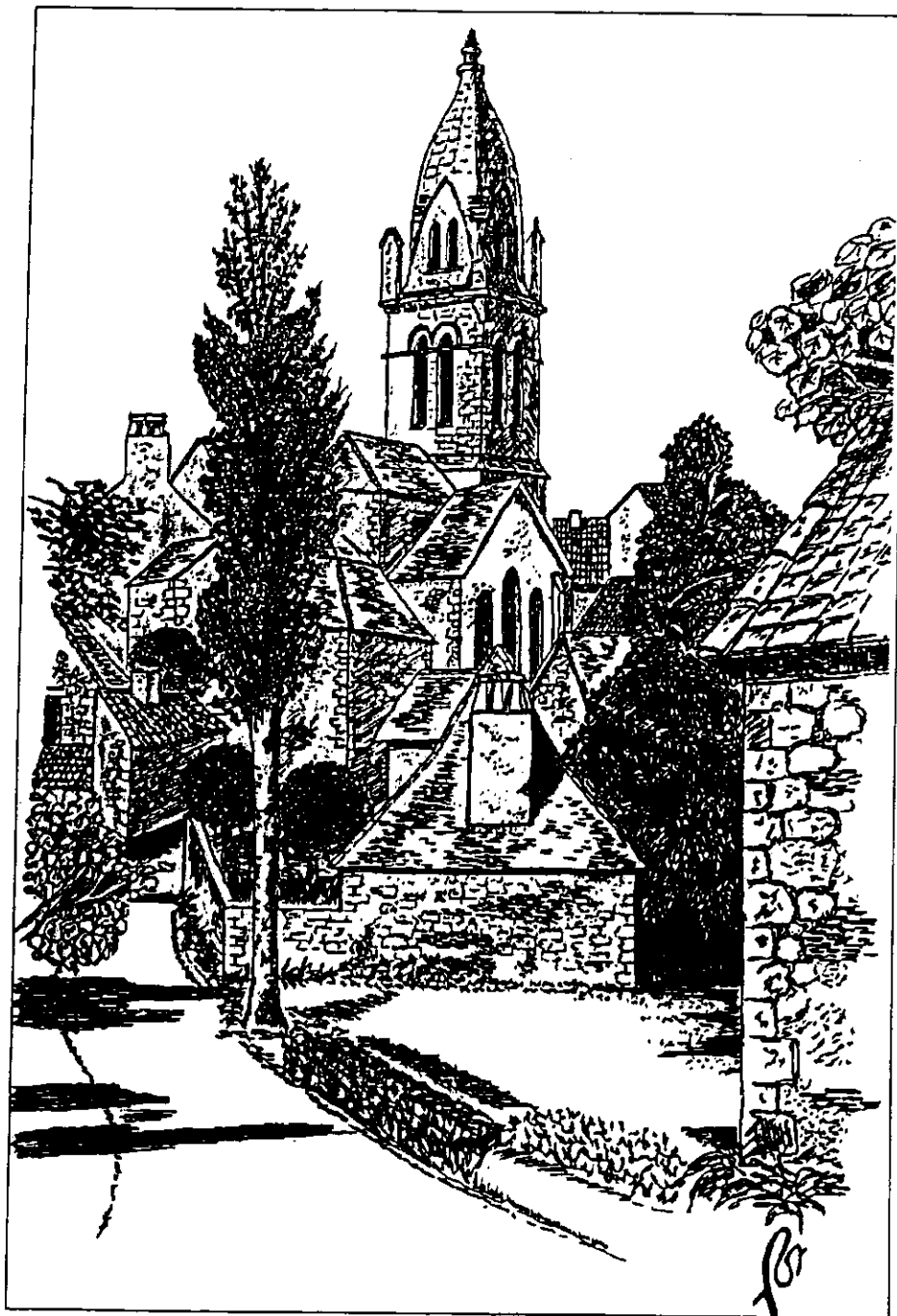




# Lou Tambourinaire



N° 168 – JUIN 2017



Bulletin Municipal d'Informations  
de la commune de FAUX-EN-PÉRIGORD

(Distribution gratuite)

**SOMMAIRE**

|                                                                               | PAGES                 |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Le mot du Maire .....                                                         | 1,2                   |
| <b><u>LA VIE MUNICIPALE</u></b>                                               |                       |
| Réunion du Conseil Municipal                                                  |                       |
| ▪ Du 21 Mars 2017 .....                                                       | 3,4,5,6,7,8,9,10      |
| ▪ Du 12 Avril 2017 .....                                                      | 10,11,12,13,14,15     |
| Nouveaux habitants - Naissance – Mariage – Décès .....                        | 16                    |
| Renseignements utiles.....                                                    | 17                    |
| Informations à la population.....                                             | 18,19, 20, 21, 22, 23 |
| - Zones ZRR - OPAH.....                                                       | 18                    |
| - Sportifs à l'honneur - AMAD.....                                            | 19                    |
| - Urbanisme.....                                                              | 22,23                 |
| - Papiers à conserver.....                                                    | 26,27                 |
| - Protection animale.....                                                     | 28,29                 |
| - Cassiopea – Séance d'informations.....                                      | 30                    |
| <b><u>LA VIE DES ASSOCIATIONS</u></b>                                         |                       |
| Les Associations de la Commune.....                                           | 31                    |
| Calendrier des manifestations 2017 .....                                      | 31                    |
| « Manifestations » :                                                          |                       |
| - Concours de pétanque.....                                                   | 32 et 35              |
| - Repas des Boulistes .....                                                   | 33                    |
| - Les Tables de la Fontaine.....                                              | 34                    |
| <b><u>INFORMATIONS DIVERSES</u></b>                                           |                       |
| Permanences.....                                                              | 35                    |
| Mémento - Paroisse St Martin des Vignes – Service de garde des médecins ..... | 36                    |
| Commerçants et artisans de la commune.....                                    | 38                    |
| CCPSP – Inscriptions scolaires .....                                          | 39                    |
| CCPSP – Déchèterie – Ordures ménagères.....                                   | 40                    |
| <b><u>NOTRE VILLAGE</u></b>                                                   |                       |
| Dernière minute.....                                                          | 41                    |
| Comité de pilotage – appel à volontaires .....                                | 42,43,44              |



|              |                                                                      |
|--------------|----------------------------------------------------------------------|
| Rédaction    | Alain LEGAL<br>Yolande FORMAGGIO<br>Laure BOURDÉ<br>Coralie LOURENCO |
| Tirages      | Mairie de FAUX                                                       |
| Distribution | Les élus                                                             |



**LE TAMBOURINAIRE PAR COURRIEL**

*Nous pouvons vous envoyer, si vous le souhaitez, le TAMBOURINAIRE par courriel.  
Pour cela, il suffit simplement de nous communiquer votre adresse e-mail ; nous économiserons  
ainsi du papier....*

**JUIN 2017**

## LE MOT DU MAIRE

*« C'est avec beaucoup de joie que j'écris ce premier éditorial de notre bulletin municipal », c'est ainsi que commençait l'édito du maire du premier bulletin municipal il y a 40 ans.*

*En effet, nous fêtons à l'occasion de ce 168ème bulletin quarante années d'informations municipales.*

*L'équipe en place sous la responsabilité de Jean Pierre VAUBAL, maire suite aux élections de 1977, avait décidé de lancer ce bulletin. Le nom « Lou tambourinaire » avait été proposé par Mr Pierre BOUNEL qui était adjoint dans cette équipe municipale.*

*J'ai d'autant plus de plaisir à fêter cet anniversaire que je faisais également partie de cette équipe en tant qu'adjoint également, et dont la mission à remplir était « le bonheur de notre commune de Faux »*

*Nous sommes avec le conseil actuel dans une démarche similaire : « Faux agir ensemble pour l'avenir ».*

*Comme vous pourrez le voir dans ce bulletin, mais aussi sur le territoire de la commune, les chantiers avancent conformément aux prévisions.*

*Les travaux de rénovation routière ont démarré dans le bourg, les travaux de renforcement électrique et de sectorisation vont se terminer avant l'été sur 6 sites de la commune.*

*Le choix des entreprises pour notre « future mairie agence postale et service au public » vient d'être fait et le chantier va démarrer également avant l'été.*

*Le choix du maître d'œuvre pour notre projet d'aménagement sportif et city stade est fait, l'appel d'offres va pouvoir être lancé dans les prochains mois.*

*Enfin, le permis de construire pour l'aménagement de la tour à des fins pédagogiques à Canguilhem va être déposé également avant l'été.*

*Le site de Canguilhem est en pleine mutation et nous avons des sollicitations toujours plus nombreuses de la part d'élus, de professionnels et de structures de formations. En effet nous avons eu, durant la campagne présidentielle, la visite de Yannick JADOT, candidat des Verts, celle de Laurence HAİM, porte-parole d'Emmanuel MACRON notre nouveau Président de la République, ainsi que la visite de Brigitte ALLAIN et Michel DELPON, candidats aux législatives.*

*Des sessions de formation ont également démarré sur le volet énergies renouvelables et études du milieu, et se confortent sur le volet conduite et sécurité. La démarche engagée par l'équipe municipale vise à confirmer cette approche pour faire de ce site un pôle de formation dédié aux énergies renouvelables et à la sécurité.*

*Afin de nous donner les moyens pour mener à bien ces orientations, nous venons de lancer « Un Agenda 21 » avec l'appui de l'association Notre Village. Vous trouverez au sein de ce bulletin toutes les explications relatives à cette démarche, qui permettra de labelliser un certain nombre d'actions engagées ou à engager par la commune, et validées par un comité de pilotage composé d'habitants et d'élus.*

*Nous pouvons donc dire que l'été 2017 « sera Chaud », avec un conseil municipal qui travaille pour l'avenir de notre commune et le bien-être de ses habitants.*

*Ce printemps 2017 est également marqué par quatre dimanches dédiés aux élections : les présidentielles des 23 avril et 7 mai, ainsi que les législatives qui auront lieu les 11 et 18 juin.*

*« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ». Ces mots inscrits sur notre carte électorale nous rappellent l'une des valeurs de la citoyenneté : le civisme, ce comportement actif dans la vie quotidienne publique.*

*Chaque citoyen a un rôle à jouer dans la société et doit faire entendre sa voix pour que vive la République et la devise qui y est attachée : « Liberté, Egalité, Fraternité ».*

*Quelles que soient nos interrogations et inquiétudes en cette période de crise nationale et mondiale, notre devoir est de respecter cet acquis considérable pour lequel des hommes et des femmes se sont battus, ce droit de vote universel qui s'inscrit dans la constitution depuis 1848 pour les hommes et seulement 1944 pour les femmes, presque cent ans plus tard.*

*Participer c'est faire vivre notre démocratie. Ne laissez pas par l'abstention, d'autres s'exprimer à votre place. Soyons aussi vigilants à ne pas banaliser les votes extrémistes, faisons le choix d'une société tolérante et généreuse dans laquelle nous voulons voir grandir nos enfants, petits-enfants, où nous voulons vivre avec l'espoir d'un monde ouvert à chacune et chacun d'entre nous. Choisir un candidat ou une candidate est déterminant car les orientations qui seront prises décideront de notre avenir professionnel, économique, social, culturel. C'est sur notre destin, sur celui de la France et de sa place dans le monde que nous avons à nous prononcer.*

*Le Maire, Alain LÉGAL*



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

Le vingt et un mars deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel (arrivé en cours de séance), BERNARD Christophe, DUMON Patrick, AUBUS Sylvain, DECONINCK Christophe, DORLÉAC Bernadette, FORMAGGIO Yolande, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Représentés : AGUESSE Rachel, DUBUC Bernard.

Absents, excusés : BOILLIN Françoise, MARCOMINI Chantal.

Madame FONTAYNE Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- City stade ; Appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre,
- Devis à valider,
- Compte de gestion 2016 – Budget principal,
- Compte de gestion 2016 – Budget annexe,
- Compte Administratif 2016 – Budget principal,
- Compte Administratif 2016 – Budget annexe,
- Demande de subvention Contrat d'Objectifs - voirie 2017
- Appel à projets ; développement durable,
- Nouvelle Mairie ; lancement du marché public de travaux,
- Offre commerciales pour le changement du photocopieur,
- Convention avec LA GARGOUILLE ; semaine culturelle du 20 Avril au 6 Mai,
- Questions diverses ; Rapport annuel du RELAIS.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 21 Février 2017, à l'unanimité.

### 1 – City stade ; Appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre

Monsieur le Maire annonce qu'il est maintenant temps de choisir le maître d'œuvre qui sera chargé de définir le cahier des charges et surveiller le déroulement des travaux pour le marché public de construction du City-Stade.

L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE qui nous assiste dans la préparation des marchés publics, a fourni une étude de faisabilité et une liste d'entreprises susceptibles de réaliser cette prestation, à savoir ;

- PAYSAGE CONCEPTION- Binassat – 24520 SAINT NEXANS,
- AMPLITUDE PAYSAGES 24 – Le Toupinier – 24700 MONTPON-MENESTEROL,
- C. PAYSAGES – Faucherie – 24110 LEGUILLAC de l'AUCHE,

Tous les financements attendus sont assurés ; la DETR, les CONTRAT d'OBJECTIFS, la RESERVE PARLEMENTAIRE dont nous venons de recevoir la confirmation pour 5 000 €, le CNDS, la MSA, à hauteur de 116 091 €,

L'appel à la concurrence sera publié sur le site de L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE, dès que les entreprises auront répondu, nous procéderons au dépouillement et le choix de la commission sera validé en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, décide de lancer l'appel d'offres de la construction d'un City-Stade, à l'unanimité.

2 – Devis à valider

Monsieur le Maire présente les devis relatifs aux ;

- Remplacement du vieux tableau de commande des cloches, âgé de près de 40 ans. Le reste du système a été mis à niveau en fin d'année 2016. Ce tableau de commande est hors service et à remplacer en totalité L'Entreprise BROUILLET de NOAILLES (19) propose un remplacement à neuf pour la somme de 1 035,60 € TTC.
- Changement d'un des ordinateurs de la Mairie, trop ancien pour fonctionner correctement ; cet ancien ordinateur sera affecté à la nouvelle procédure d'aide à la saisie en ligne par les administrés, des demandes de cartes d'identité. Une subvention DETR peut être accordée pour financer cette opération.

Le coût de l'achat de l'ordinateur est de 1 011 € ; la subvention DETR, à hauteur de 60 % apporte 606 €.

Le Conseil Municipal, accepte les deux devis et charge Monsieur le Maire de demander la subvention DETR, à l'unanimité.

3 – Compte de gestion 2016 – Budget principal

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget principal qui retrace les opérations comptables de la Commune, pour l'année 2016, constatées par la TRESORERIE de BERGERAC.

|                                   | SECTION d'<br>INVESTISSEMENT | SECTION de<br>FONCTIONNEMENT | TOTAL des<br>SECTIONS |
|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>RECETTES</b>                   |                              |                              |                       |
| Prévisions budgétaires totales    | 1140390,35                   | 553315,87                    | 1693706,22            |
| Titres de recettes émis           | 183157,28                    | 349283,85                    | 532441,13             |
| Réductions de titres              | 0                            | 0                            | 0                     |
| Recettes nettes                   | <b>183157,28</b>             | <b>349283,85</b>             | <b>532441,13</b>      |
| <b>DÉPENSES</b>                   |                              |                              |                       |
| Autorisations budgétaires totales | 1140390,35                   | 553315,87                    | 1693706,22            |
| Mandats émis                      | 131025,37                    | 311172,75                    | 442198,12             |
| Annulations de mandats            | 20875,18                     | 1119,76                      | 21994,94              |
| Dépenses nettes                   | <b>110150,19</b>             | <b>310052,99</b>             | <b>420203,18</b>      |
| <b>Excédent</b>                   | <b>73007,09</b>              | <b>39230,86</b>              | <b>112237,95</b>      |
| <b>Déficit</b>                    |                              |                              |                       |

Monsieur le Maire souligne que les réalisations sont en adéquation avec les prévisions, mis à part en investissement ou les projets prévus vont se réaliser en 2017 ; le bilan de l'année 2016 est correct.

Le Conseil Municipal, accepte ledit compte de gestion, à l'unanimité.

#### 4 – Compte de gestion 2016 – Budget annexe

Monsieur le Maire présente en suivant le compte de gestion du budget annexe qui retrace les opérations comptables de la Commune, pour l'année 2016, par la TRESORERIE.

|                                   | SECTION d'<br>INVESTISSEMENT | SECTION de<br>FONCTIONNEMENT | TOTAL des<br>SECTIONS |
|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------|
| <b>RECETTES</b>                   |                              |                              |                       |
| Prévisions budgétaires totales    | 13140,02                     | 17797,78                     | 30937,80              |
| Titres de recettes émis           | 11446,02                     | 17212,83                     | 28658,85              |
| Réductions de titres              | 0                            | 2072,15                      | 2072,15               |
| Recettes nettes                   | <b>11446,02</b>              | <b>15140,68</b>              | <b>26586,70</b>       |
| <b>DÉPENSES</b>                   |                              |                              |                       |
| Autorisations budgétaires totales | 13140,02                     | 17797,78                     | 30937,80              |
| Mandats émis                      | 10889,96                     | 16280,37                     | 27170,33              |
| Annulations de mandats            | 0                            | 1299,94                      | 1299,94               |
| Dépenses nettes                   | <b>10889,96</b>              | <b>14980,43</b>              | <b>25870,39</b>       |
| Excédent                          | <b>556,06</b>                | <b>160,25</b>                | <b>716,31</b>         |
| Déficit                           |                              |                              |                       |

Nous constatons un résultat excédentaire de 716,31 €.

Toutefois, il sera nécessaire de monter progressivement le taux de la redevance d'assainissement pour anticiper le financement de l'extension du réseau.

Monsieur le Maire mentionne le très bon travail de l'entreprise en charge de l'hydro-curage des canalisations.

Le Conseil Municipal, accepte ledit compte de gestion, à l'unanimité.

#### 5 – Compte Administratif 2016 – Budget principal

Monsieur le Maire commente le compte administratif 2016 du budget principal.

| SECTION FONCTIONNEMENT |                                    |                  |                  |
|------------------------|------------------------------------|------------------|------------------|
| Dépenses               |                                    |                  |                  |
| Articles               |                                    | Prévu            | Réalisé          |
| 11                     | Charges à caractère général        | 91667,29         | 90854,87         |
| 12                     | Charges de personnel               | 141070,00        | 132678,69        |
| 14                     | Atténuation de produits            | 17571,00         | 17521,00         |
| 65                     | Autres charges de gestion courante | 64735,00         | 55958,03         |
| 66                     | Charges financières                | 7500,00          | 7317,82          |
| 67                     | Charges exceptionnelles            | 50,00            |                  |
| 42                     | Opérations d'ordre                 | 5722,58          | 5722,58          |
| 23                     | Virement à l'investissement        | 225000,00        |                  |
| <b>Total</b>           |                                    | <b>553315,87</b> | <b>310052,99</b> |

### Recettes

|              |                                     |                  |                  |
|--------------|-------------------------------------|------------------|------------------|
| R002         | Excédent reporté                    | 2902,09          | 2902,09          |
| 13           | Atténuation de charges              | 13550,00         | 13666,08         |
| 70           | Produits des services               | 17820,00         | 18522,09         |
| 73           | Impôts et taxes                     | 165875,78        | 164020,78        |
| 74           | Dotations et participations         | 139913,00        | 137070,40        |
| 75           | Autres produits de gestion courante | 213200,00        | 15979,00         |
| 76           | Produits financiers                 | 5,00             | 2,50             |
| 77           | Produits exceptionnels              | 50,00            | 23,00            |
| <b>Total</b> |                                     | <b>553315,87</b> | <b>352185,94</b> |

### SECTION d'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

| Articles     |                                  | Prévu             | Réalisé          | Reste à réaliser |
|--------------|----------------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| D001         | Déficit reporté                  | 122479,17         | 122479,17        |                  |
| 16           | Remboursement d'emprunts         | 19791,49          | 17317,64         |                  |
| 204          | Subventions d'équipement versées | 34353,00          | 10794,48         | 23312,12         |
| 21           | Immobilisations corporelles      | 39236,69          | 17166,72         |                  |
| 23           | Immobilisations en cours         | 924530,00         | 64871,35         | 57618,00         |
| <b>Total</b> |                                  | <b>1140390,35</b> | <b>232629,36</b> | <b>80930,12</b>  |

#### Recettes

| Articles     |                              | Prévu             | Réalisé          | Reste à réaliser |
|--------------|------------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| 10           | Dotations, fonds divers      | 24400,00          | 25459,00         |                  |
| 1068         | Affectation à la réserve     | 95597,17          | 95597,17         |                  |
| 13           | Subventions d'investissement | 639724,50         | 30938,53         | 39311,00         |
| 16           | Emprunts                     | 149446,10         | 24900,00         |                  |
| 165          | Caution                      | 500,00            | 540,00           |                  |
| 40           | Provision pour amortissement | 5722,58           | 5722,58          |                  |
| 21           | Virement du fonctionnement   | 225000,00         |                  |                  |
| <b>Total</b> |                              | <b>1140390,35</b> | <b>183157,28</b> | <b>39311,00</b>  |

Il commente les dépenses et recettes de l'année ainsi que les résultats qui amènent à un déficit total de 7 339,13 € en raison du report négatif de 2016.

De ce fait, la somme de 42 135,95 € sera affectée à l'article 1068 des recettes d'investissement de l'exercice 2017.

## 6 – Compte Administratif 2016 – Budget annexe

En suivant, Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 du Budget annexe.

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

| Articles     |                                    | Prévu           | Réalisé         |
|--------------|------------------------------------|-----------------|-----------------|
| 11           | Charges à caractère général        | 2318,19         | 1324,55         |
| 12           | Charges de personnel               | 3501,00         | 3428,15         |
| 65           | Autres charges de gestion courante | 1,00            | 0,00            |
| 66           | Charges financières                | 1523,50         | 1518,64         |
| 67           | Charges exceptionnelles            | 1,00            | 0,00            |
| 22           | Dépenses imprévues                 | 50              | 0,00            |
| 42           | Amortissement                      | 8709,09         | 8709,09         |
| 23           | Virement à l'investissement        | 1694,00         | 0               |
| <b>Total</b> |                                    | <b>17797,78</b> | <b>14980,43</b> |

#### Recettes

|              |                       |                 |                 |
|--------------|-----------------------|-----------------|-----------------|
| R002         | Excédent reporté      | 1362,32         | 1362,32         |
| 70           | Produits des services | 9750,00         | 8456,50         |
| 75           | Autres produits       | 1,00            | 0,00            |
| 42           | Amortissement         | 6684,46         | 6684,18         |
| <b>Total</b> |                       | <b>17797,78</b> | <b>16503,00</b> |

### SECTION d'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

| Articles     |                             | Prévu           | Réalisé         | Reste à réaliser |
|--------------|-----------------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| D001         | Déficit reporté             | 1826,93         | 1826,93         |                  |
| 16           | Remboursement d'emprunts    | 1652,00         | 1651,13         |                  |
| 21           | Immobilisations corporelles | 2199,96         | 1833,30         |                  |
| 23           | Immobilisations en cours    | 776,67          | 721,35          |                  |
| 40           | Amortissement               | 6684,46         | 6684,18         |                  |
| <b>Total</b> |                             | <b>13140,02</b> | <b>12716,89</b> | <b>Néant</b>     |

#### Recettes

| Articles     |                              | Prévu           | Réalisé         | Reste à réaliser |
|--------------|------------------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| 106          | Affectation à la réserve     | 2736,93         | 2736,93         |                  |
| 40           | Provision pour amortissement | 8709,09         | 8709,09         |                  |
| 21           | Virement du fonctionnement   | 1694,00         |                 |                  |
| <b>Total</b> |                              | <b>13140,02</b> | <b>11446,02</b> | <b>Néant</b>     |

Il précise que les comptes du budget annexe s'équilibrent mieux ; les résultats amènent à un excédent total de 251,70 €.

De ce fait, sur un excédent de fonctionnement de 1 522,57 €, la somme de 1 270,87 € sera affectée à l'article 1068 des recettes d'investissement et 251,70 € seront affectés à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Madame FONTAYNE Anne-Marie, Présidente de séance soumet au vote les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe.

Le Conseil Municipal vote les deux Comptes Administratifs, à l'unanimité.

#### 7 – Demande de subvention Contrat d'Objectifs - voirie 2017

Toutes les demandes de subvention CONTRAT D'OBJECTIFS CANTONAL déposées par la Commune de FAUX ont été acceptées ; que ce soit pour le City Stade, le belvédère de Canguilhem, la nouvelle mairie ou le salon de coiffure.

Il reste une enveloppe que nous pourrions utiliser pour la voirie, notamment par la réfection du mur de soutènement de la route de MONSAC en sortie du Bourg et la pose de bordures sur la place de l'église, pour un montant de travaux de 20 000 €. Une subvention de 25 % peut être accordée, avec un délai de 2 ans pour les accomplir.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention CONTRAT D'OBJECTIFS CANTONAL, à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce que les travaux de revêtement des deux routes départementales traversant FAUX vont démarrer prochainement.

#### 8 – Appel à projets ; développement durable

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la séance du 21 Février, la Commune de FAUX a adhéré à l'association NOTRE VILLAGE qui va nous aider dans notre démarche AGENDA 21.

Nous pouvons maintenant commencer la démarche AGENDA 21. Un dossier de démarche « Appel à projets » est préparé actuellement par Elodie BULTEAU, stagiaire ; permettant de financer la participation à l'association NOTRE VILLAGE et les charges de personnel en interne car nous pourrions augmenter le temps de travail de notre stagiaire CUI de 15 heures et intégrer aussi la gratification à verser à Elodie BULTEAU.

Une présentation de l'AGENDA 21 sera donnée à la population le 11 Mai 2017 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à déposer l'appel à projet de l'AGENDA 21, à l'unanimité.

#### 9 – Nouvelle Mairie ; lancement du marché public de travaux

Monsieur le Maire précise que le coût final du projet de construction de la nouvelle Mairie est arrêté à 574 500 € pour la construction et 133 500 € pour l'aménagement paysager VRD, après plusieurs réunions de travail avec Monsieur VAN BOXSOM, Architecte. Les différentes pièces du marché public ont été préparées avec lui.

En conséquence, l'appel à la concurrence pourrait être envoyé le lundi 27 Mars pour être publié sur le site de l'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE et un ou deux journaux ; ainsi nous pouvons prévoir le 18 Avril pour la réception des offres, le choix des entreprises se faisant assez rapidement pour permettre la réalisation du terrassement avant l'été.

Monsieur Christophe BERNARD, Adjoint en charge des travaux, a suivi l'évolution des estimations au fur et à mesure de l'avancée du dossier.

Un dossier volumineux mais très complet a été remis en Mairie ; Monsieur le Maire est satisfait des documents qui sont bien construits pour suivre les travaux et amèneront des réponses précises de la part des entreprises.

Par l'appel à la concurrence diffusé localement, les élus souhaitent couvrir un maximum d'entreprises proches, même les petites structures.

Le coût du bâtiment seul de la nouvelle Mairie coûte 574 500 €.

Pour ce qui est de l'éclairage extérieur, Monsieur le Maire doit rencontrer les responsables du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIES 24.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à lancer le marché public des travaux de construction de la nouvelle Mairie, à l'unanimité.

10 – Offre commerciales pour le changement du photocopieur  
Ce dossier est différé à la prochaine séance.

11 – Convention avec LA GARGOUILLE ; semaine culturelle du 20 Avril au 5 Mai

Comme évoqué précédemment, le théâtre de LA GARGOUILLE nous propose une semaine culturelle en collaboration avec le Conseil Départemental.

Le coût de la participation de la Commune de FAUX est de 5 000 € pour les 16 jours de présence à FAUX ; de l'arrivée le Jeudi 20 avril jusqu'au vendredi 5 Mai 2017.

Cette semaine culturelle intègre des stages de théâtre et cirque pour les enfants de notre Ecole et celle d'ISSIGEAC, de la Commune et des Communes voisines, ainsi que des spectacles à destination du tout public.

Monsieur le Maire propose de demander une enveloppe financière à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD à l'avance représentant le travail du personnel 1 868 € et un peu plus si possible.

Le Conseil Municipal, donne son accord, à l'unanimité.

12 – Rénovation du belvédère de Canguilhem – Choix du Contrôle technique et du Coordinateur

S.P.S

Monsieur le Maire demande aux élus si ce sujet peut être ajouté à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal donne son accord.

La Commune a sollicité plusieurs entreprises en Août 2016, en vue d'engager un Coordinateur SPS et Contrôle Technique dans le cadre des travaux de rénovation du Belvédère de Canguilhem.

Pour la mission de Coordination S.P.S, 5 entreprises ont répondu ;

| ANALYSE DES PRIX ET DE LA VALEUR TECHNIQUE |                                                  |                                                                                                                                                                |                                                                               |                                                   |                                                                               |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
|                                            | QUALICONSUL<br>T - Coulounieix<br>Chamiers 24660 | SOCOTEC 35,<br>rue du Général<br>Morand 24000<br>PERIGUEUX                                                                                                     | BUREAU<br>VERITAS 131<br>Bd du Petit<br>Change CS<br>21013 24000<br>PERIGUEUX | APAVE<br>PERIGUEUX CS<br>20251 24054<br>PERIGUEUX | ALP DOMIELEC<br>Bureau Dordogne<br>22, rue Saint<br>Georges 24400<br>MUSSIDAN |
| Proposition hors taxes                     | 3610,00                                          | 1920,00                                                                                                                                                        | 3075,00                                                                       | 1944,00                                           | 1898,44                                                                       |
| TVA 20 %                                   | 722,00                                           | 384,00                                                                                                                                                         | 615,00                                                                        | 388,80                                            | 379,69                                                                        |
| <b>TTC</b>                                 | <b>4332,00</b>                                   | <b>2304,00</b>                                                                                                                                                 | <b>3690,00</b>                                                                | <b>2332,80</b>                                    | <b>2278,13</b>                                                                |
| Observations                               |                                                  | Bonne qualité<br>du travail<br>constatée lors<br>d'un précédent<br>chantier<br>De plus cette<br>société est la<br>mieux placée<br>sur le contrôle<br>technique |                                                                               |                                                   |                                                                               |
| supplément                                 |                                                  |                                                                                                                                                                |                                                                               |                                                   |                                                                               |
| <b>CLASSEMENT DES<br/>OFFRES</b>           | <b>5</b>                                         | <b>1</b>                                                                                                                                                       | <b>4</b>                                                                      | <b>3</b>                                          | <b>2</b>                                                                      |

Pour la mission de Contrôle Technique, 4 entreprises ont répondu ;

| ANALYSE DES PRIX ET DE LA VALEUR TECHNIQUE |                                                                                     |                                                 |                                                                             |                                                |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| ENTREPRISES                                | Bureau VERITAS -<br>131bd du Petit<br>Change CS 21013 -<br>24000 PERIGUEUX<br>Cedex | QUALICONSULT -<br>Coulounieix<br>Chamiers 24660 | SOCOTEC 35, rue<br>du Général<br>Morand 24000<br>PERIGUEUX                  | APAVE PERIGUEUX<br>CS 20251 24054<br>PERIGUEUX |
| Proposition hors taxes                     | 3025,00                                                                             | 4860,00                                         | 2145,00                                                                     | 2490,00                                        |
| TVA 20 %                                   | 605,00                                                                              | 972,00                                          | 429,00                                                                      | 498,00                                         |
| <b>TTC</b>                                 | <b>3630,00</b>                                                                      | <b>5832,00</b>                                  | <b>2574,00</b>                                                              | <b>2988,00</b>                                 |
| Observations                               |                                                                                     |                                                 | Bonne qualité du<br>travail constatée<br>lors d'un<br>précédent<br>chantier |                                                |
| Supplément                                 |                                                                                     |                                                 |                                                                             |                                                |
| <b>CLASSEMENT DES<br/>OFFRES</b>           | <b>3</b>                                                                            | <b>4</b>                                        | <b>1</b>                                                                    | <b>2</b>                                       |

En raison de la bonne qualité du travail réalisé lors de la rénovation du bâtiment des associations et du sérieux de l'entreprise, Monsieur le Maire propose de retenir pour les deux missions la SOCOTEC.

Le Conseil Municipal, décide de retenir pour la mission de coordination SPS et pour le contrôle technique, la SOCOTEC de PERIGUEUX, à l'unanimité.

### 13 - Questions diverses ; Rapport annuel du RELAIS

#### Education Nationale

Un courrier confirmant le maintien de la 3° classe à FAUX est arrivé en Mairie pour la prochaine rentrée.

#### Conseil Départemental

Toutes les subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental par la Commune de FAUX ont reçu un accord ; l'aménagement du salon de coiffure pour 3 920 € - l'aménagement du site de Canguilhem pour 29 988 € - la création d'un City Stade pour 34 716 € - la construction de la nouvelle mairie pour 49 429€ - les travaux de voirie pour 5 000 €.

#### Borne textile - Le relais

Le bilan de l'année 2016 pour la collecte des textiles est satisfaisant.

Voici ci-dessous un tableau qui retrace son activité.

| Mois                      | Février     | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept. | Octobre | Nov. | Déc. |
|---------------------------|-------------|------|-------|-----|------|---------|------|-------|---------|------|------|
| <b>Nombre de passages</b> | 4           | 4    | 3     | 1   | 1    | 2       | 2    | 3     | 2       | 2    | 4    |
| <b>Collecte en kilo</b>   | 254         | 172  | 235   | 85  | 196  | 118     | 262  | 331   | 362     | 329  | 213  |
| <b>Total général</b>      | <b>2557</b> |      |       |     |      |         |      |       |         |      |      |

#### Elections présidentielles

En vue de la préparation des élections présidentielles, le tableau des tours de garde vont être envoyés aux élus.

#### Sortie à WALLIBI

Monsieur Emmanuel ROMERO fait un appel aux élus pour accompagner les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

Le douze avril deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire.

Etaient présents : LEGAL Alain, FONTAYNE Anne-Marie, ROMERO Emmanuel, BERNARD Christophe, DUMON Patrick, DORLÉAC Bernadette, DUBUC Bernard, FORMAGGIO Yolande.

Représentés : MARCOMINI Chantal, MELINSKY Monica, TEJERINA Stéphane.

Absents, excusés : AGUESSE Rachel, AUBUS Sylvain, BOILLIN Françoise, DECONINCK Christophe.

Madame DORLÉAC Bernadette a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Vote des taux d'imposition pour 2017,
- Vote du Budget primitif – Budget principal,
- Vote du Budget primitif – Budget annexe,
- Offres commerciales pour le changement du photocopieur,
- Amortissement de l'enfouissement des réseaux, délibération de principe général,
- Convention de mise à disposition du personnel avec CCPSP – Compétence scolaire,
- Convention de mise à disposition du personnel avec CPSP – Compétence voirie,
- Subventions pour l'aménagement du haut du Bourg,
- Indemnisation du sinistre sur tracteur suite à la tempête du 13 Février dernier,
- Questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de 21 Mars 2017, à l'unanimité.

### **1 – Vote des taux d'imposition pour 2017**

Monsieur le Maire annonce aux élus que la Commission des Finances a préparé les budgets 2017 et a aussi déterminé les taux d'imposition qu'elle propose au conseil municipal pour cette année.

Monsieur le Maire explique avant tout que la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD a voté une hausse de ses taux, liée au transfert de la compétence scolaire sur le secteur d'EYMET, soit une augmentation de 8,5 % sur les quatre taxes (Voir tableau comparatif ci-dessous)

| Années      | Taux appliqués par la CCPSP |               |                  |       |
|-------------|-----------------------------|---------------|------------------|-------|
|             | Taxe d'habitation           | Taxe foncière | Foncier non bâti | CFE   |
| <b>2016</b> | 7,60                        | 7,12          | 24,00            | 10,58 |
| <b>2017</b> | 8,25                        | 7,73          | 26,05            | 11,48 |

Comme les années précédentes, afin de neutraliser cette hausse et ne pas augmenter les impôts des contribuables de FAUX, le Conseil Municipal choisit de baisser d'autant les taux de la Commune.

| Taxes                         | Bases 2016 | Bases prévisionnelles 2017 | Taux d'imposition 2016 | Taux d'imposition 2017 | Produit fiscal attendu arrondi 2017 |
|-------------------------------|------------|----------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| <b>Taxe d'Habitation</b>      | 721 800    | 717 500                    | 9,63                   | 9,01                   | 64647                               |
| <b>Taxe Foncière bâti</b>     | 451 200    | 459 500                    | 10,72                  | 10,03                  | 46088                               |
| <b>Taxe Foncière non bâti</b> | 34 200     | 34 200                     | 28,93                  | 27,08                  | 9261                                |
| <b>C.F.E</b>                  | 47 200     | 46 500                     | 13,49                  | 12,63                  | 5873                                |
| <b>TOTAL</b>                  |            |                            |                        |                        | <b>125869</b>                       |

Le produit attendu de 125 869 € représente une baisse des ressources de la commune de près de 8 570 € par rapport à 2016.

Monsieur le Maire souligne que les taux appliqués à FAUX ont toujours neutralisé l'augmentation des taux de la communauté de communes et n'ont pas été augmentés depuis plus de 10 ans. Cependant compte tenu des baisses de ressources que cela engendre et compte tenu de la baisse des dotations d'état il convient d'être très rigoureux sur la gestion communale.

Le Conseil Municipal, décide du vote des taux d'imposition proposés pour 2017, à l'unanimité.

## 2 – Vote du Budget primitif – Budget principal

Monsieur le Maire présente en détail les propositions faites par la commission des finances et commente le budget primitif 2017 du budget principal.

Celui-ci se présente comme suit :

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

| Articles     |                                    | Prévu            |
|--------------|------------------------------------|------------------|
| 11           | Charges à caractère général        | 98095,07         |
| 12           | Charges de personnel               | 164480,00        |
| 14           | Atténuation de produits            | 17571,00         |
| 65           | Autres charges de gestion courante | 60198,00         |
| 66           | Charges financières                | 8300,00          |
| 67           | Charges exceptionnelles            | 3550,00          |
| 42           | Opérations d'ordre                 | 6450,58          |
| 23           | Virement à l'investissement        | 251054,85        |
| <b>Total</b> |                                    | <b>609699,50</b> |

#### Recettes

|              |                                     |                  |
|--------------|-------------------------------------|------------------|
| R002         | Excédent reporté                    | 0                |
| 13           | Atténuation de charges              | 9750,00          |
| 70           | Produits des services               | 17240,00         |
| 73           | Impôts et taxes                     | 156083,00        |
| 74           | Dotations et participations         | 140064,00        |
| 75           | Autres produits de gestion courante | 286500,00        |
| 76           | Produits financiers                 | 2,50             |
| 77           | Produits exceptionnels              | 60,00            |
| <b>Total</b> |                                     | <b>609699,50</b> |

### SECTION d'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

| Articles     |                                  | Reste à réaliser | Propositions      | Total prévisions  |
|--------------|----------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| D001         | Déficit reporté                  |                  | 49472,08          | 49472,08          |
| 16           | Remboursement d'emprunts         |                  | 19611,49          | 19611,49          |
| 204          | Subventions d'équipement versées | 23312,12         | 51800,00          | 75112,12          |
| 21           | Immobilisations corporelles      |                  | 34717,69          | 34717,69          |
| 23           | Immobilisations en cours         | 57618,00         | 1218080,00        | 1275698,00        |
| <b>Total</b> |                                  | <b>80930,12</b>  | <b>1373681,26</b> | <b>1454611,38</b> |

## Recettes

| Articles     |                              | Reste à réaliser | Propositions      | Total prévisions  |
|--------------|------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| 10           | Dotations, fonds divers      |                  | 13135,00          | 13135,00          |
| 1068         | Affectation à la réserve     |                  | 42132,95          | 42132,95          |
| 13           | Subventions d'investissement | 18220,00         | 673118,00         | 691338,00         |
| 165          | Cautions                     |                  | 500,00            | 500,00            |
| 16           | Emprunts                     |                  | 450000,00         | 450000,00         |
| 40           | Provision pour amortissement |                  | 6450,58           | 6450,58           |
| 21           | Virement du fonctionnement   |                  | 251054,85         | 251054,85         |
| <b>Total</b> |                              | <b>18220,00</b>  | <b>1436391,38</b> | <b>1454611,38</b> |

Le Conseil Municipal, vote le budget primitif proposé 2017, à l'unanimité.

### 3 – Vote du Budget primitif – Budget annexe,

Monsieur le Maire présente également le budget annexe d'assainissement collectif  
Celui-ci se présente comme suit ;

#### SECTION FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

| Articles     |                                    | Prévu           |
|--------------|------------------------------------|-----------------|
| 11           | Charges à caractère général        | 1750,00         |
| 12           | Charges de personnel               | 2382,53         |
| 65           | Autres charges de gestion courante | 1,00            |
| 66           | Charges financières                | 1461,10         |
| 67           | Charges exceptionnelles            | 1,00            |
| 22           | Dépenses imprévues                 | 50,00           |
| 42           | Opération d'ordre                  | 8728,00         |
| 23           | Virement à l'investissement        | 1863,25         |
| <b>Total</b> |                                    | <b>16236,88</b> |

##### Recettes

|              |                                     |                 |
|--------------|-------------------------------------|-----------------|
| 70           | Produits des services               | 9300,00         |
| 75           | Autres produits de gestion courante | 1,00            |
| 42           | Opérations d'ordre                  | 6684,18         |
| R002         | Excédent reporté                    | 251,7           |
| <b>Total</b> |                                     | <b>16236,88</b> |

#### SECTION d'INVESTISSEMENT

##### Dépenses

| Articles |                             | Reste à réaliser | Propositions | Total prévisions |
|----------|-----------------------------|------------------|--------------|------------------|
| D001     | Déficit reporté             |                  | 1270,87      | 1270,87          |
| 16       | Remboursement d'emprunts    |                  | 1707,11      | 1707,11          |
| 21       | Immobilisations corporelles |                  | 2199,96      | 2199,96          |

|              |                   |             |                 |                 |
|--------------|-------------------|-------------|-----------------|-----------------|
| 40           | Opération d'ordre |             | 6684,46         | 6684,46         |
| <b>Total</b> |                   | <b>0,00</b> | <b>11862,40</b> | <b>11862,12</b> |

#### Recettes

| Articles     |                                | Reste à réaliser | Propositions    | Total prévisions |
|--------------|--------------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| 106          | Réserve                        |                  | 1270,87         | 1270,87          |
| 40           | Provision pour amortissement   |                  | 8728,00         | 8728,00          |
| 21           | Prélèvement sur fonctionnement |                  | 1863,25         | 1863,25          |
| <b>Total</b> |                                |                  | <b>11862,12</b> | <b>11862,12</b>  |

Le Conseil Municipal, vote le budget annexe d'assainissement collectif 2017, à l'unanimité.

#### **4 – Offres commerciales pour le changement du photocopieur**

Monsieur le Maire présente et commente aux élus un tableau synthétique des offres commerciales faites pour le renouvellement du photocopieur de la Mairie,

Après explications, discussions, le choix se porte sur le modèle 5070 de la société SHARP plus performant que le matériel actuel.

Le Conseil Municipal, décide de choisir l'appareil SHARP 5070, à l'unanimité.

#### **5 – Amortissement de l'enfouissement des réseaux, délibération de principe général**

Monsieur le Maire rappelle aux élus l'obligation de procéder à l'amortissement pour les travaux d'enfouissement de réseaux qui sont considérés comme une subvention d'équipement.

Les délibérations antérieures étaient rédigées en fonction des travaux réalisés, il est nécessaire de rédiger une délibération d'ensemble portant sur l'amortissement de tous les biens.

Nous pouvons déterminer le temps d'amortissement suivant l'extrait du tableau général qui suit ;

| Biens                                                                        | Durées d'amortissement |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| Equipement sportif                                                           | 10 ans                 |
| Installation de voirie                                                       | 20 ans                 |
| Autre agencement et aménagement de terrain                                   | 15 ans                 |
| Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie | 16 ans                 |

Le Conseil Municipal, définit la durée d'amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux comme indiqué dans la 3<sup>e</sup> ligne du tableau, soit 15 ans, à l'unanimité.

#### **6 – Convention avec la CCPSP Communauté de Communes Portes Sud Périgord , de mise à disposition du personnel communal**

##### **– Compétence scolaire**

Monsieur le Maire donne un résumé de la convention (pour le personnel titulaire) et de l'accord-cadre (pour le personnel non titulaire) passés avec la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD pour la mise à disposition du personnel du service technique communal pour l'entretien ponctuel des biens dont la compétence a été transférée à l'intercommunalité.

A savoir : petits travaux d'entretien et de réparations – maintenance et petits bricolages – tonte, taille – nettoyage et balayage – petits travaux de voirie.

D'une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, cette convention définit avec précision les modalités d'intervention sur ces biens.

Le temps passé par le personnel communal peut être facturé à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD.

Le Conseil Municipal, valide ladite convention et l'accord cadre, à l'unanimité.

#### **7 – Convention avec la CPSP Communauté de Communes Portes Sud Périgord de mise à disposition du personnel communal**

##### **– Compétence voirie**

Comme pour la compétence scolaire, une convention et un accord-cadre sont nécessaires en ce qui concerne la voirie, pour : nids de poule pouvant mettre en cause la sécurité des usagers de la route – suite orages ou autres catastrophes – écoulement des eaux en prévention orages ou autres catastrophes – sécurité des usagers de la route en cas de dangers immédiats.

Le temps passé par le personnel communal peut être facturé à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD.

Le Conseil Municipal, valide ladite convention et l'accord cadre, à l'unanimité.

#### **8 – Subventions pour l'aménagement du haut du bourg**

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention sur le fonds d'aide aux communes auprès du CONSEIL DÉPARTEMENTAL pour participer au financement des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques et d'éclairage du haut du bourg prévus pour fin 2017

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention FEC, à l'unanimité.

#### **9 – Indemnisation du sinistre sur tracteur suite à la tempête du 13 Février dernier**

Monsieur le Maire informe les élus que suite au sinistre sur le toit du tracteur communal. Celui-ci a été réparé par le Garage GAUTHIER d'ISSIGEAC, le coût de la réparation est de 833.56 €. Une demande ayant été faite auprès de notre compagnie d'assurance.

Une indemnisation de 833,56 € est proposée par celle-ci.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à encaisser cette indemnisation, à l'unanimité.

#### **10 – Questions diverses**

##### **La Gargouille**

Monsieur le Maire a rencontré Mme GOOD directrice du Théâtre de la Gargouille afin de régler les derniers détails. La compagnie arrivera le 21 Avril et stationnera près de l'Ecole jusqu'au 5 Mai.

Un stage pour enfants et plusieurs spectacles vont être proposés, et notamment, 140 enfants des écoles de l'Issigeacois et d'Eymet participeront à la première représentation et 190 à la seconde représentation.

Les membres de la Gargouille iront chercher leurs repas (142) à la cantine d'ISSIGEAC.

La salle des associations, les vestiaires du foot ainsi que les toilettes du stade seront mis à la disposition de la troupe.

##### **Sortie à Walibi**

La sortie à Walibi aura lieu le 6 Mai ; un devis de 445 € a été présenté par les CARS de BERGERAC. Comme les années précédentes, le déplacement étant pris en charge par l'APE, une subvention sera versée à l'ASSOCIATION des PARENTS d'ÉLÈVES afin de lui permettre de régler la facture.

Cette sortie concerne 49 enfants et l'encadrement comme les autres années, sera assuré par des membres du Conseil Municipal. Mesdames Rachel Aguesse et Anne-Marie Fontayne, messieurs Emmanuel Romero, Stéphane Tejerina, Christophe Deconinck et Alain Legal ou Patrick DUMON se sont portés volontaires.

##### **Ecole de FAUX**

Lors du premier mouvement, nous avons appris que pour la rentrée prochaine, nous notons le départ de la Directrice et d'une enseignante et l'arrivée d'un nouveau Directeur et d'une enseignante venant de l'Ecole d'ISSIGEAC.

##### **Préparation des élections**

Les élus définissent les tours de garde pour les Élections Présidentielles des 26 Avril et 6 Mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

### NOUVEAUX HABITANTS



Monsieur et Madame Andrew et Jayne HINDLE,  
à La Genèvre.

*Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre  
Commune.*

### DÉCÈS

Roger MAGAT, décédé le 11 avril 2017  
à l'âge de 89 ans.

Jean-Luc DEGUILHEM a été inhumé  
dans le cimetière de Faux le 12 avril  
2017.

Christian LEBOURDIER, décédé le 25  
avril 2017 à l'âge de 73 ans.

Josette BRON, décédée le 11 Mai 2017  
à l'âge de 85 ans.

*Nous présentons à la famille nos plus  
sincères condoléances*



### NAISSANCES

Marley ABADIE, né le 24 mars 2017,  
fils de Romain ABADIE et Médérique BARBA.

Calie LEGAL, née le 7 avril 2017,  
fille de Fabienne et Renaud LEGAL.



***Nous invitons les nouveaux résidents à venir se faire  
connaître à la MAIRIE et aux services de LA POSTE à  
ISSIGEAC, dès leur arrivée dans notre village.***

***Merci d'avance***

## QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

### LE BUREAU DE LA MAIRIE

Est ouvert au public les :  
Lundis – Mercredis - Vendredis,  
**De 14 heures à 18 heures 30.**

Courriel : [faux24.mairie@wanadoo.fr](mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr)  
☎ 05.53.24.32.40 et 09.77.44.58.96  
📠 09.70.62.53.28.



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

### L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

De FAUX est ouverte,  
Les après-midi,  
Du lundi au vendredi de 14h à 17h.

### LE RAMASSAGE DES POUBELLES

est effectué le Lundi matin  
Et le jeudi matin en période estivale  
(juillet-août).

**RAPPEL**

### PERMANENCE de Monsieur le MAIRE

Monsieur Alain LEGAL tient  
sa permanence à la Mairie  
chaque **MERCREDI APRES-MIDI.**

**...1977 - 2017...**

**Il y a 40 ans, le premier exemplaire du Tambourinaire  
paraissait au mois de mai !**



**Nous en sommes aujourd'hui au n° 168 !**

### ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR)

La réforme des zones de revitalisation rurale (ZRR) entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**Suite à cette réforme, la commune de FAUX reste en ZRR.**

Le classement en ZRR ouvre notamment droit à des exonérations fiscales et sociales très significatives, accordées aux entreprises qui s'installent ou développent leur activité.

### OPAH RR PORTES SUD PERIGORD

#### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale



DORDOGNE - PÉRIGORD

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, l'association SOLIHA collabore avec la Communauté de Communes Portes Sud Périgord.

Le programme dure 3 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2019.

#### Actions menées par SOLIHA :

- Favoriser le maintien à domicile des habitants, personnes âgées, à mobilité réduite et handicapées ;
- Améliorer le niveau de confort et d'équipement des logements anciens ;
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Lutter contre la vacance structurelle des logements ;
- Contribuer au développement économique du territoire, soutenir l'activité des entreprises artisanales du bâtiment ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti ;
- Maintenir et développer un parc de logements locatifs sociaux.

#### Les + de l'action :

- Aides financières aux propriétaires : aides de l'ANAH, du Conseil Départemental, des Collectivités locales, des caisses de retraite (pour les propriétaires occupants) ;
- Objectifs : 112 logements en faveur des propriétaires, 11 logements locatifs en Propriétaires bailleurs privés ;

#### Contacts :

- Référent du programme : Laurent PERNET – 06.09.43.82.10 – [l.pernet@solihha.fr](mailto:l.pernet@solihha.fr)
- Référent des permanences : Véronique PIET – 06.09.43.82.42 – [v.piet@solihha.fr](mailto:v.piet@solihha.fr)
- Permanence à la Mairie d'EYMET, 23 Avenue de la Bastide, 24500 Eymet  
Tous les 2<sup>ème</sup> jeudis de 9h30 à 12h, salle de réunion à l'étage.
- Permanence à la Mairie annexe d'ISSIGEAC, le Bourg, 24560 Issigeac  
Tous les 4<sup>ème</sup> jeudis de 9h30 à 12h.

## NOS SPORTIFS A L'HONNEUR

### CYCLISME

Trois coureurs du Team Dordogne Sud ont été retenus dans la Sélection Départementale Cadets, dont Lilian MAZERAT, petit-fils de Reine et Robert MAZEIRAT.

### GRAPPE DE CYRANO – Moto cross

Sébastien PIGEARD et Jérémy MAZEAU sont arrivés respectivement 101<sup>ème</sup> et 141<sup>ème</sup> sur un total de 663 participants à l'édition 2017 de la Grappe de Cyrano.

### MOTOCROSS FREESTYLE

Rémi BIZOUARD participera à la prochaine « Night of the Jump » (Championnats du monde FMX) au mois de juin.

Rappelons qu'il est déjà **triple champion du monde** (2008, 2009 et 2012), et **vice-champion** en 2011 et 2014.

### FOOTBALL CLUB DE FAUX

Après un premier titre lors de la saison 92-93, le club du FC Faux remporte cette saison un titre de **Champion départemental**, après un parcours exemplaire avec une seule défaite avant le dernier match de cette année, le dimanche 4 juin 2017. Cela signifie également une **montée en Régional** pour l'équipe.

**Nos plus sincères félicitations pour toutes ces réussites sportives, personnelles et collectives !**

## AMAD SUD BERGERACOIS

*Service à domicile – Aide aux personnes âgées ou handicapées*

*Petits jardinages – Petits bricolages*

**SSIAD** – Services Soins Infirmiers A Domicile

**ESA** – Équipe spécialisée Alzheimer

26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Route d'Eymet 24560 ISSIGEAC

☎ 05.53.74.26.25 / @ amad.sb@orange.fr

**Bureaux de EYMET** : ouverts du Lundi au Vendredi, de 8h00 à 18h00.

Samedi, de 8h00 à 12h00.

**Bureaux d'ISSIGEAC** : uniquement le Vendredi de 9h à 15h, et sur rendez-vous.

**Zone d'intervention** : Canton du Sud-Bergeracois et Commune de Gardonne.

*Voir dépliant dans les pages suivantes.*

## Qui sommes-nous ?

Une association de maintien à domicile composée d'un Service d'Aide à Domicile et d'un SSIAD.

## Que proposons-nous ?

Une équipe qualifiée à votre écoute et à votre service, des solutions pour vous accompagner dans votre vie quotidienne, réaliser des tâches à votre place afin de vous permettre de rester à votre domicile, que vous soyez :

Retraité ou actif,  
Seul, en couple ou en famille,  
handicapé ou valide,  
convalescent

Possibilité de bénéficier d'avantage fiscal :  
Réduction ou Crédit d'impôt

**50%**  
de réduction  
d'impôts !



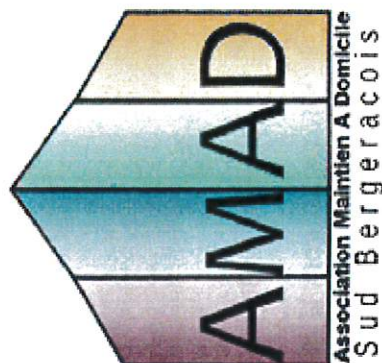
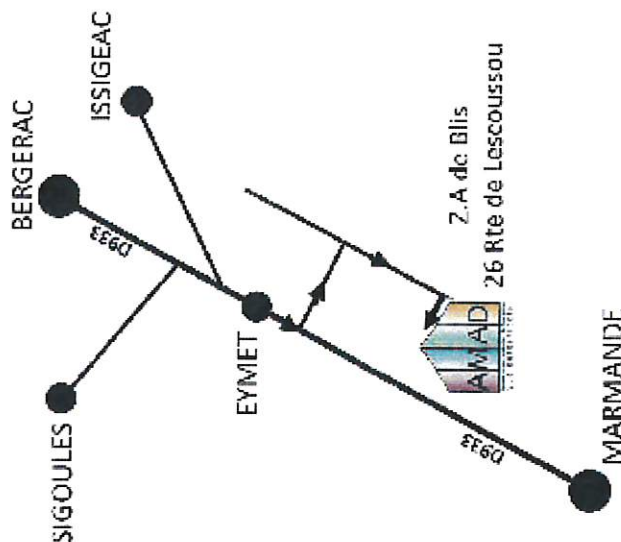
Se payer sur la note publique - L'apport n'est pas

Pour nous contacter  
**05 53 74 26 25**  
[amad.sb@orange.fr](mailto:amad.sb@orange.fr)

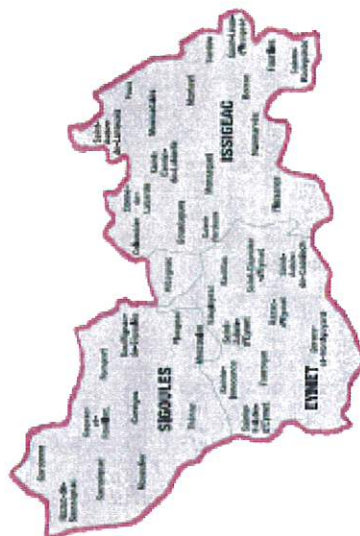
Pour nous rencontrer

**26 route de Lescoussou**  
**24500 EYMET**

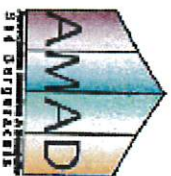
*Nous vous accueillons*  
*du lundi au vendredi de 8h à 18h*  
*Le samedi de 8h à 12h*  
**Uniquement sur rendez-vous**  
**dans nos bureaux à Issigeac**



**CANTON du SUD BERGERACOIS**  
et commune de Gardonne

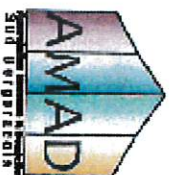


Lorsque la vie à domicile devient  
difficile, nous vous apportons les  
solutions pour accomplir les  
tâches du quotidien.



## Association Maintien A Domicile Sud Bergeracois

### Nos prestations



#### ENTRETIEN DU DOMICILE

Nous assurons le nettoyage courant du logement, l'entretien et le repassage du linge, les vitres, les rangements divers...



#### PREPARATION DES REPAS

Nous vous aidons à préparer vos repas. Au besoin, nous aidons et surveillons la prise des repas.



#### AIDE A LA PERSONNE

Nous proposons de l'aide au lever, au coucher, mais aussi de l'aide à la toilette, à la douche et à l'habillage. Nous proposons de la stimulation mémoire et de l'accompagnement à la marche. Nous vous aidons pour les démarches administratives.

Nous vous accompagnons pour les sorties extérieures, courses, rendez-vous médicaux, lotos, clubs des aînés, messes, visites, cimetières, promenades...



#### AIDE AUX AIDANTS

Ponctuellement ou régulièrement nous remplaçons les aidants auprès des personnes dépendantes, pendant la journée, la nuit ou pour un week-end.



#### SERVICE SORTIR +

Si vous avez + de 80 ans, selon votre caisse de retraite complémentaire, vous pouvez bénéficier de chèques SORTIR + qui vous permettront de vous faire accompagner pour vos diverses sorties. Contactez-nous pour toutes demandes.

**Service continu 7 Jours / 7  
et / ou interventions ponctuelles**

Le personnel de l'AMAD est à votre service, n'hésitez pas à appeler, nous trouverons ensemble les solutions les mieux adaptées à vos demandes.



#### SERVICE PETIT BRICOLAGE

Nos prestations concernent des travaux élémentaires que vous ne pouvez plus ou ne savez pas faire. Nous intervenons dans votre logement pour effectuer des petites réparations (débouchage d'un évier, réparation d'un robinet, changer une ampoule,...) ou des petits travaux (pose de rideaux, montage ou démontage de meubles,...) mais aussi le nettoyage des murs, des terrasses, le remisage du bois de chauffage.



#### SERVICE PETIT JARDINAGE

Dans le jardin, nous pouvons tondre la pelouse, ramasser les feuilles mortes, les fruits, tailler des petites haies ou des végétaux, désherber... Nous nettoyons les tombes et monuments funéraires.

Nous effectuons les travaux avec votre matériel, les fournitures sont à votre charge.

# URBANISME

L'urbanisme vous semble souvent compliqué et contraignant, quelques petites explications pour vous éclairer.

La déclaration en Mairie ne dépend pas du fait que la construction soit permanente, démontable ou légère, attenante ou non à la construction existante.

La déclaration dépend uniquement de la superficie et de la hauteur de l'installation.

## LES CONSTRUCTIONS

La déclaration en Mairie est obligatoire pour les constructions dans votre jardin qui sont de dimensions supérieures à 5 m<sup>2</sup> de superficie (surface de plancher et emprise au sol) :

- déclaration préalable pour les constructions de 5 m<sup>2</sup> à 20 m<sup>2</sup>
- permis de construire pour les constructions de plus de 20 m<sup>2</sup> de superficie.

*Exemple : un abri de jardin en bois démontable de 21 m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'un permis de construire.*

## Les Annexes exemptées d'autorisation

Vous pouvez installer certaines annexes dans votre jardin sans autorisation uniquement dans les cas suivants :

### a) Les Installations permanentes exemptées d'autorisation :

**Si les dimensions sont inférieures à 5 m<sup>2</sup> de superficie** (surface de plancher et emprise au sol) :

- Cabanes et abris de jardins, Kiosques, Pergolas, Structures légères d'aires de jeux (portique, toboggan, balançoires, trampolines...), Barbecues fixes (en pierre, en brique), Cabinets de toilette ou douches extérieurs.

### b) Installations provisoires

Vous pouvez installer temporairement une structure démontable sans autorisation. Le caractère temporaire s'entend d'une installation implantée **3 mois maximum dans l'année**.

Cette règle concerne notamment : Piscine hors-sol ; Tonnelle ; Trampoline

**Au-delà de ce délai**, vous devez effectuer une déclaration préalable de travaux ou demander un permis de construire, en fonction des dimensions de votre installation.

**Attention** : Une taxe d'aménagement s'applique lors de tout dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux.

## LES TAXES SUITE A UNE DECLARATION D'URBANISME

Les taxes suivantes pourront être exigées à compter de l'obtention d'un permis ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable :

### Taxe Aménagement Part communale

Taux = 0%

**La Commune de Faux a décidé de ne pas instaurer de part communale pour la taxe d'aménagement.**

|                                             |              |
|---------------------------------------------|--------------|
| <b>Taxe Aménagement Part départementale</b> | Taux = 1%    |
| <b>Redevance d'archéologie préventive</b>   | Taux = 0,40% |

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables déposées.

La taxe est exigible à la date de :

- la délivrance de l'autorisation de construire ou d'aménager, ou du permis modificatif,
- la naissance d'une autorisation tacite de construire ou d'aménager,
- la décision de non-opposition à une déclaration préalable,
- pour les constructions réalisées sans autorisation ou en infraction, constaté par procès-verbal (taxation d'office).

“ J'économise ma santé  
et celle des autres,  
**l'eau**  
c'est notre VIE ! ”



2<sup>e</sup> Plan  
régional  
**Santé  
Environnement**  
2011 > 2014  
POITOU-CHARENTES

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
Poitou-Charentes



**L'eau, c'est notre vie**

« Depuis plusieurs décennies, l'abandon des puits et sources privés au profit de l'utilisation de l'eau potable des réseaux publics a conduit à de grands progrès en matière de santé et d'hygiène publique et a été essentiel dans l'éradication de grandes épidémies\*.

Depuis quelques années, des particuliers souhaitent remettre en pratique l'utilisation d'eau de pluie et de puits dans la maison. Cependant, la présence d'un double réseau dans une habitation, avec comme conséquence des possibilités de retours d'eau polluée, présente des risques importants pour les personnes logeant dans l'habitation mais également pour le voisinage.

L'information et la sensibilisation des citoyens sur cette problématique est primordiale.

Ce dépliant est l'occasion de découvrir quelques grands principes et de participer à la sécurité sanitaire des eaux distribuées par les réseaux publics.

Vous trouverez également des sources pour consulter des témoignages en Poitou-Charentes et un lien sur un guide pratique qui vous permettra de prendre en compte la santé des vôtres et des autres, dans la réalisation de vos projets.

L'eau est un enjeu majeur de santé publique et nous nous devons tous d'agir pour la protéger dans le respect de notre liberté de choix. »

## Le retour d'eau, un phénomène physique à éviter

■ *Si votre réseau privé est relié au réseau public, le risque majeur est le retour d'eau.*

■ *Deux causes peuvent provoquer ce phénomène :*

• Une **dépression** dans le réseau public due à des travaux, une casse du réseau, une ouverture rapide de bornes incendie pour éteindre un feu, etc., crée un siphonage, une aspiration de l'eau du puits ou de pluie de la maison d'habitation vers le réseau public.

• Une **contre-pression** : c'est-à-dire que le réseau d'eau non potable (puits, pluie) a une pression plus élevée que celle du réseau public. L'eau est refoulée dans le réseau public.

## Les eaux de pluie, puits et forages privés sans risques pour ma santé et celle des autres

**La première protection est la séparation physique des deux réseaux public et privé (aucun contact entre les réseaux)**

■ *Des dispositifs techniques de protection existent.* Ils consistent à interrompre ou « casser » le risque d'aspiration de l'eau non potable vers le réseau public. Avec de tels dispositifs, l'eau du réseau privé ne reviendra jamais dans le réseau public.

## Le contrôle de vos installations

*Il vous permet de connaître la fiabilité de votre installation.*

■ *Le contrôle des dispositifs de prélèvement* vous assure une connaissance optimale de vos équipements. Il est fait sur plusieurs points.

■ *Le contrôle des installations privatives de distribution d'eau issue de prélèvement, puits ou forages et de récupération d'eau de pluie* est réalisé par un professionnel, agent du service public de distribution d'eau potable.

## La réglementation

*Elle définit des règles communes d'utilisation et de mise en service* (déclaration d'un puits ou récupération d'eau de pluie). Elle vous protège et protège la collectivité des utilisations dangereuses, pour votre santé et celle des autres.



## Je protège ma santé et celle des autres ; l'eau c'est notre vie.

*L'eau que nous consommons provient du milieu naturel. En France, près de 120 litres d'eau par jour et par personne sont consommés.*

■ **L'utilisation des eaux de pluie, de puits et forages privés** comme ressource alternative est un choix que de nombreux citoyens font déjà aujourd'hui librement, pour l'arrosage du jardin ou le lavage de la voiture. D'autres envisagent d'utiliser ces eaux de pluie ou de puits, à l'intérieur de leur maison, pour alimenter une chasse d'eau ou laver des sols et relient leur réseau privé au réseau public.

■ **Vous avez un projet de récupération des eaux de pluie, de réalisation d'un puits, d'un forage, ou votre maison est déjà équipée ?** Vous souhaitez utiliser une ressource d'eau alternative sans risques pour vous, vos proches et l'environnement ?

*Pour plus d'informations, guide et autres supports : [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)*



## **PAPIERS : Combien de temps les conserver ?**

### **IMPÔTS ET TAXES**

Déductions fiscales : 3 ans  
Impôts locaux (habitation et foncière) : 1 an (3 ans en cas de dégrèvement)  
Impôts sur le revenu : 3 ans  
Preuve du paiement des impôts : 4 ans  
Redevance télé : 3 ans

### **LOGEMENT**

Charges de copropriété : 10 ans  
Contrat de location : 5 ans  
Quittances de loyer : comme le contrat de location  
Règlement de copropriété : indéfinie  
Titre de propriété : indéfinie  
Facture de travaux : 10 ans  
Certificat de ramonage : 1 an après le départ du logement  
Factures d'eau : 5 ans (pour contester une facture). 4 ans dans le cadre d'une entreprise publique, 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée (délai pour contester la facture)  
Factures d'électricité et de gaz : 5 ans (délai pour contester la facture)  
Facture téléphone/internet : 1 an

### **BANQUES**

Bordereau de versement : 5 ans  
Chèque à l'encaisseur : 1 an + 8 jours  
Talon de chéquier : 5 ans  
Prêt à la consommation : 2 ans après la dernière échéance du crédit  
Prêt immobilier : 2 ans après la dernière échéance du crédit  
Relevé de compte : 5 ans  
Valeurs immobilières : 5 ans  
Tickets de carte bleue : après vérification du débit

### **TRAVAIL**

Allocations chômage : 3 ans  
Bulletins de salaire : indéfinie  
Contrat de travail : indéfinie  
Relevé de points des caisses de retraites : indéfinie

## **ASSURANCE**

Contrat habitation et contrat automobile : 2 ans à compter de la fin du contrat. Conservez aussi vos factures d'achats et de réparations pendant la durée du contrat

Contrat assurance décès / assurance vie : indéfinie. Les bénéficiaires peuvent faire valoir leurs droits dans un délai de 10 ans à compter de la date à laquelle ils ont pris connaissance de l'existence du contrat

Quittances de prime : 2 ans

Cotisations d'assurance vie : 5 ans

Résiliation du contrat : 2 ans

Dossier de sinistre : 10 ans

## **FAMILLE**

Contrat de mariage : indéfinie

Jugement de divorce : indéfinie

Pension alimentaire : 5 ans

Donation, succession, testament : indéfinie

Livret de famille : indéfinie

Allocations familiales / APL : 2 ans

Reconnaissance de dette : 30 ans (à partir de la fin du remboursement)

## **SANTÉ**

Bordereau de Sécurité Sociale : 2 ans

Certificats médicaux : indéfinie

Hôpital : 30 ans

Carte de groupe sanguin et carnet de vaccinations : indéfinie

## **AUTOMOBILE**

Contraventions : 2 ans

Contrôle technique : 2 ans

Factures d'achat : indéfinie

Factures de réparation : indéfinie

## PROTECTION ANIMALE LUTTE contre la PROLIFÉRATION DU CHAT et l'ABANDON des chatons

# LA PROLIFÉRATION DES CHATS

|                        |                                                                                   |                                        |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
|                        |  | <b>GESTATION</b><br><b>52-65 JOURS</b> |
| 1 <sup>ère</sup> année |  | 3 PORTÉES - 12 CHATONS                 |
| 2 <sup>ème</sup> année |  | POSSIBILITÉ - 144 CHATONS              |
| 3 <sup>ème</sup> année |  | POSSIBILITÉ - 1 728 CHATONS            |
| 4 <sup>ème</sup> année |  | POSSIBILITÉ - 20 736 CHATONS           |

## STÉRILISATION = SOLUTION

### Pourquoi faire stériliser son animal ?

La reproduction des animaux est l'une des plus grandes causes d'abandon. " Savez-vous que la descendance d'un couple de chat peut s'élever à 12 680 individus en 5 ans ? "

De nombreuses portées de chatons sont vouées à devenir les victimes du froid, de la faim, de problèmes sanitaires. **La stérilisation est un des remèdes pour prévenir la misère animale.**

### Les méthodes de stérilisation

#### Ovariectomie (chattes et chiennes) :

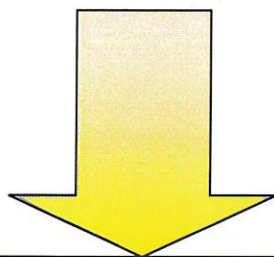
Elle est pratiquée sur les femelles. Contrairement aux idées reçues, **il n'y a aucune nécessité de faire faire une portée avant la stérilisation**. Bien au contraire, sur un plan médical la 1<sup>ère</sup> portée est souvent difficile, et les chiennes qui sont stérilisées avant leurs premières chaleurs déclenchent beaucoup moins de tumeurs mammaires. En faisant stériliser votre chienne ou votre chatte, vous aurez donc plutôt la satisfaction d'avoir contribué à ce que moins d'animaux indésirables n'aboutissent dans les refuges et les fourrières.

#### Castration (chats et chiens) :

Elle est pratiquée sur les mâles. Opérés, les chats mâles ne marqueront plus leur territoire. Vous leur éviterez également les affrontements cruels avec d'autres mâles, dont ils ressortent souvent blessés. Vous éviterez l'angoisse de ne pas les voir revenir de leurs dangereuses randonnées. Pour les chiens mâles, la castration permet de réduire sensiblement les difficultés de sociabilité et les tendances agressives notamment en présence de femelles.

### **" La stérilisation fait grossir "**

C'est faux! C'est une nourriture inadaptée ou le manque d'exercice qui font grossir les animaux. Le fait d'être stérilisé(e) peut accentuer ce phénomène mais en aucun cas le provoquer. Dans tous les cas une alimentation adaptée et des promenades quotidiennes doivent résoudre ce problème.



#### **Des chatons ont été trouvés il y a peu sur la commune.**

Si des chatons « sauvages » ou abandonnés ne trouvent pas de propriétaire, soit ils meurent (de malnutrition ou par euthanasie), soit ils deviennent des chats errants sur la commune, occasionnant rixes, dégâts et nouvelles portées de chatons (et le cercle vicieux que cela engendre).

Si vous êtes propriétaire d'un chat qui vit à l'extérieur de votre maison, que celui-ci se promène sur la commune et qu'il n'est pas stérilisé, les mêmes problèmes peuvent survenir...

Pour le bien de tous (les habitants mais aussi les chats), nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération la possibilité de la stérilisation.

*Rappel : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, tous les chats doivent être identifiés soit par puce électronique, soit par tatouage.*

*Pour plus d'informations : <http://www.spa24bergerac.org/>*

#### **Des associations proposent de pratiquer la stérilisation des chats errants, par exemple :**

##### **SPA**

Route de Saint-Alvère, 24100 BERGERAC

Tel : 05 53 27 27 50

Fax : 05 53 63 98 46

[contact@spa24bergerac.org](mailto:contact@spa24bergerac.org)

Du Lundi au Samedi, de 10h à 12h et de 14h à 17h

Page internet stérilisation :

<http://www.la-spa.fr/faq/campagne-de-sterilisation-des-chats-libres>

##### **SOS CHATS LIBRES**

12 Cours Fénelon 24000 PÉRIGUEUX

Questionnaire à envoyer par mail ou par courrier, disponible sur le site internet.

[webmaster@soschatslibres.fr](mailto:webmaster@soschatslibres.fr)

<http://www.soschatslibres.fr/>

Tel : 05 53 52 04 75



Bien Vieillir  
en Dordogne

# Tout savoir sur la mémoire !

## Seniors...

La mémoire  
en questions  
et en échanges



### UNE SÉANCE GRATUITE PRES DE CHEZ VOUS

**le**

**Vendredi 30 juin 2017**

**à**

**14h30, Salle des Associations**

**FAUX**

**cassiopea**  
PRÉVENTION SENIORS

*Renseignements et inscriptions*  
**05 53 53 20 40**

**cassiopea**  
À votre écoute  
chaque jour

Avec le soutien de :



En partenariat avec :



## ...LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE...

- \* **A.A.M.** : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* **ABT** : M. RAHIER Pierre 06.23.41.60.34
- \* **ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX**:M. LEFEVRE Nicolas : 05.53.63.27. 92
- \* **AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS** : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* **A VOS SAVONS** : M. LESCAUT Romain 07.86.06.12.19
- \* **LES BOULISTES DE FAUX** M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- \* **2CV EN FAUXL'IES** : M. MARCOMINI Eric 05.53.24.29.09
- \* **COOPERATIVE SCOLAIRE** : Mme CHAZALMARTIN Nicole :
- \* **COMITE DES FÊTES** : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* **CREATION ET LOISIRS** : Mme FAURE Arlette 05.53.24.03.93
- \* **CYCLO CLUB FAUX FURIEUX** : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* **FOOTBALL CLUB DE FAUX** : M. FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60 – fcfaux.footeo.com
- \* **JAZZANOUS** : Mme TIXIER Myriam : 06.71.78.19.81 -
- \* **L'ETRIER DES BASTIDES** : Mme MACHOT Marie-Ange: 06.10.16.53.60
- \* **LE TEMPS DES LOISIRS (Les Aînés ruraux )**: Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60

## ∞ Calendrier manifestations 2017 ∞

### Calendrier prévisionnel (peut évoluer en cours d'année)

| <u>DATES</u> | <u>MANIFESTATIONS</u>                    | <u>ASSOCIATIONS</u>   |
|--------------|------------------------------------------|-----------------------|
| 10 Juin      | Tournoi de sixte                         | Football Club de FAUX |
| 17 Juin      | Concours pétanque – Place du Foirail     | Les Boulistes de FAUX |
| 17 Juin      | Fête des écoles                          | APE                   |
| 2 Juillet    | Descente en Caisse à savon               | A Vos Savons          |
| 14 Juillet   | Repas du 14 Juillet – Place du Foirail   | Les Boulistes de FAUX |
| 15 Juillet   | Les Tables de la Fontaine                | AAM                   |
| 22 Juillet   | Concours de pétanque - Place du Foirail  | Les Boulistes de FAUX |
| 15 Août      | Fête du village – Dans le bourg          | Comité des Fêtes      |
| 26 Août      | Concours pétanque – Place du Foirail     | Les Boulistes de FAUX |
| 14 Octobre   | Repas de fin de saison – salle des fêtes | Les Boulistes de FAUX |

**17 SAMEDI  
JUIN  
2017**

**NOCTURNE**

**19h**



**Concours  
de Pétanque**

**10€/Équipe**

**Rens. 06 12 85 63 09**

**NOMBREUX LOTS:  
JAMBON, RICARD  
WHISKY, VIN,  
MARTINI...**

**FAUX**

**Place du Foirail**

# FAUX

## **Les Boulistes de Faux** **organisent à partir de 12h00** **leur traditionnel repas du** **14 Juillet 2017** **sur la Place du Foirail**

### Menu

*Apéritif  
Melon  
Faux-filet – frites  
Salade – fromage  
Dessert  
Café  
Vin rouge – rosé*

**Apportez vos couverts !**

### Tarifs

*Adulte : 15€  
Enfant – de 12 ans : 8€*

### Réservations

*Jusqu'au 10 Juillet*  
☎ Bibi : 06 24 40 10 55  
☎ Alain FAURE : 05 53 24  
03 93

**VENEZ NOMBREUX !**

# FAUX

## Le 15 Juillet 19h30

### « Les Tables de la Fontaine »



## PIQUE-NIQUE CONCERT

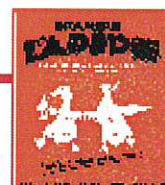


*Bière artisanale LAPEPIE*



\*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé,  
à consommer avec modération

\*



**Venez avec votre panier . .  
place de la fontaine !**

## Concert gratuit

Kfé'ine

Open Space

..... Le reste de la  
programmation est en cours

**Buvette et restauration sur place**

Organisation A.A.M: 05 53 24 54 71  
06 07 40 01 45

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

**22 SAMEDI  
JUILLET  
2017**

**NOCTURNE  
19h**



**Concours  
de Pétanque**

**10€/Equipe**

**Rens. 06 12 85 63 09**

**NOMBREUX LOTS:  
JAMBON, RICARD  
WHISKY, VIN,  
MARTINI...**

**FAUX**  
**Place du Foirail**

## **Mme Stéphanie DARCQ - ASSISTANTE SOCIALE**

de la Direction Départementale de la Solidarité  
et de la Prévention tient une permanence  
Le **Mardi matin**, de 9 heures 30 à 12h00,  
sans rendez-vous à la Mairie d'ISSIGEAC,

Siège : CMS de SIGOULES

☎ 05.53.58.44.39



## **M.S.A**

sur rendez-vous par téléphone au  
08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

**C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC**, (action sociale,  
portage de repas, PJJ...)

☎ 05.53.22.98.16

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide,  
24500 EYMET

## **S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois**

(Maintien à domicile, soins à domicile, bricolage  
jardinage...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou,  
24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de  
8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h.

ISSIGEAC : sur rendez-vous.

☎ 05.53.74.26.25

## **CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE**

tous les jours de 8h30 à 16 30

2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

☎ 05.53.35.60.00.

**3646**

## **LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT**

Information juridique gratuite auprès de  
professionnels du droit ou associations. →



## **CARSAT**

du lundi au vendredi

de 8h à 12 h et de 13 h à 16 h 30,

1-3 Avenue du Professeur Calmette à BERGERAC

☎ 3960 ou 09.71.10.39.60

Numéro unique pour l'Aquitaine

**05.47.56.92.19**

## **Le CICAS** (Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 –  
Place Jules Ferry à BERGERAC.

☎ 0 820 200 189 du lundi au vendredi  
de 9 h à 18 h

## **C.E.D.I.F.F.**

(Centre d'Ecoute de Documentation et  
d'Information des Femmes et de la Famille)  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de  
13 h à 17 h - 21, Boulevard Jean Moulin à  
BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.

## **CONCILIATEUR de JUSTICE**

Mr J.M. TRICHET, que vous pouvez joindre à la  
MAISON de JUSTICE et du DROIT de BERGERAC,  
3 Rue d'Albret, ou au 05.53.57.64.05

Jour de permanence :

Juin, juillet (à confirmer) :

ISSIGEAC : jeudi 15/06 et jeudi 20/07 de 10h00 à  
12h00 en Mairie

EYMET : jeudi 15/06 et jeudi 20/07 de 14h00 à  
16h00 en Communauté de communes.

À titre indicatif...peut subir des changements

## **LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT**

Aide au logement, information des femmes et  
de la famille, fédération des consommateurs,  
protection judiciaire de la jeunesse, aide aux  
victimes, conciliateur, médiation familiale  
du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h  
à 18 h, - 3, Rue d'Albret à BERGERAC.

☎ 05.53.73.24.77

Pour rencontrer, sur rendez-vous, tous les  
professionnels du domaine juridique.

# MEMENTO

## POMPIERS 18 SAMU 15

## GENDARMERIE d'ISSIGEAC 17 N°05.53.73.52.80 Permanences Lundi – Mercredi après-midi Dimanche matin

|                                                                                                                   |                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| MAIRIE de FAUX                                                                                                    | 05.53.24.32.40<br>09.77.44.58.96<br>09.70.62.53.28 |
| Télécopie                                                                                                         |                                                    |
| AGENCE POSTALE DE FAUX                                                                                            | 05.53.57.72.69                                     |
| PRESBYTERE - EYMET                                                                                                | 05.53.23.82.10                                     |
| LA POSTE à ISSIGEAC (Guichet)<br>(Distribution)                                                                   | 05.53.58.70.49<br>05.53.22.70.29                   |
| COMMUNAUTE DE<br>COMMUNES PORTES SUD<br>PERIGORD<br>Accueil                                                       | 05.53.22.57.94                                     |
| ÉCOLE d'ISSIGEAC<br>ÉCOLE de FAUX                                                                                 | 05.53.58.70.71<br>05.53.24.32.17                   |
| SPANC (Service Public<br>d'Assainissement Non Collectif)                                                          | 07.87.11.97.49                                     |
| AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD<br>(Association Maintien A<br>Domicile) – EYMET                                      | 05.53.74.26.25                                     |
| CIAS – EYMET                                                                                                      | 05.53.22.98.16                                     |
| OFFICE du TOURISME<br>-d'ISSIGEAC<br>-d'EYMET                                                                     | 05.53.58.79.62<br>05.53.23.74.95                   |
| DECHETERIE d'ISSIGEAC                                                                                             | 05.53.73.34.46                                     |
| AMBULANCES d'ISSIGEAC                                                                                             | 05.53.58.73.83                                     |
| TAXIS RAYMOND –<br>ISSIGEAC et FAUX                                                                               | 05.53.61.76.74<br>06.74.84.39.39                   |
| HÔPITAL - BERGERAC                                                                                                | 05.53.63.88.88                                     |
| PHARMACIES à ISSIGEAC<br>- des TILLEULS<br>- HUMPHRIES                                                            | 05.53.58.60.64<br>05.53.58.70.10                   |
| CABINET MÉDICO – DENTAIRE<br>ISSIGEAC                                                                             | 05.53.58.71.33                                     |
| INFIRMIERES à FAUX<br>Mmes Christine MARTIN-<br>VERBEKE, Françoise<br>CHARRIER, Sandra GOUIN et<br>Delphine POLET | 06.88.20.28.57                                     |

|                                                                                                                          |                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| INFIRMIER(ES)<br>- POTIER C. et Didier DERET<br>à ISSIGEAC                                                               | 05.53.74.86.58<br>06.84.36.12.83                                     |
| - M. ADELAÏDE à<br>BOUNIAGUES                                                                                            | 05.53.23.35.72<br>06.76.82.89.76                                     |
| - B. LACOSTE-LAFOSSE à<br>BOUNIAGUES                                                                                     | 06.71.24.00.88                                                       |
| KINESITHERAPEUTES<br>-S. GLORIEUX à ISSIGEAC<br>-Mme BORINI Marcella à<br>BOUNIAGUES<br>- S. POIRIER à FAUX              | 05.53.24.12.37<br>06.20.92.01.83<br>05.53.22.89.05<br>06.28.69.40.30 |
| OSTÉOPATHES<br>M. POIRIER – MME POIRIER<br>BOUNIAGUES<br>- M. CHAPUIS à ISSIGEAC<br>- Melle CHATEAUREYNAUD<br>à ISSIGEAC | 05.53.63.90.50<br>06.72.65.41.21<br>06.62.95.65.26                   |
| PEDICURE PODOLOGUE<br>MONNIER A. à ISSIGEAC                                                                              | 06.61.69.36.06                                                       |
| PSYCHOPRATICIENNE<br>TOURRES P. à BOISSE                                                                                 | 06.88.55.78.93                                                       |
| VÉTÉRINAIREC. MEERTS à<br>MONSAGUEL                                                                                      | 05.53.24.20.11                                                       |
| S-PREFECTURE BERGERAC                                                                                                    | 05.47.24.16.16                                                       |
| CENTRE IMPÔTS BERGERAC                                                                                                   | 05.53.63.67.20                                                       |
| TRESORERIE MUNICIPALE                                                                                                    | 05.53.57.25.62                                                       |
| E.D.F Dépannage                                                                                                          | 09.72.67.50.24                                                       |
| SAUR Accueil client et<br>branchements                                                                                   | 05.81.31.85.03                                                       |
| SAUR dépannage 7j/7j                                                                                                     | 05.81.91.35.05                                                       |
| SECOURS CATHOLIQUE                                                                                                       | 05.53.57.73.72                                                       |
| DAC CROIX ROUGE -<br>BERGERAC                                                                                            | 05.53.61.08.46                                                       |
| AEROPORT Roumanières<br><a href="http://www.bergerac.aeroport.fr/">http://www.bergerac.aeroport.fr/</a>                  | 05.53.22.25.25                                                       |

### PAROISSE SAINT MARTIN DE VIGNES

**Dimanches 28/05, 18/06, 25/06, 02/07, 09/07 :**

Issigeac : 9h30 / Eymet : 11h15

**Dimanche 04/06 :**

9h30 à Issigeac, 10h30 au Cluzeau (Sigoulès - Profession de foi)

**Dimanche 11/06 :**

11h à Issigeac (Premières communions), 11h15 à Eymet

Tél : 05.53.23.82.10

(Presbytère d'EYMET)

### SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Les gardes sont assurées en équipe avec les médecins D'EYMET ET DE SIGOULES.

**En cas d'urgence, pour joindre le  
MEDECIN DE GARDE,**

**un seul numéro à composer : le 15**

Vous serez mis en relation avec le  
médecin de garde.

## LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS ET PROFESSIONS LIBÉRALES

### ARTISANS

DECONINCK Christophe (Paysagiste, Création et Entretien Espaces Verts) - 39 Chemin de La Cabane – 05.53.61.37.45 ou 06.69.44.54.88  
DUARTE FRERES (Multi-services, Maçonnerie, Plomberie, Petits travaux) – 06.26.73.43.13 ou 05.53.61.37.59  
DUBUC Bernard (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) – 05.53.24.54.71  
GORSE Roland (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) - 227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – courriel [rg24@live.fr](mailto:rg24@live.fr)  
LARDEYROL Jean-Jacques (Maçonnerie, Couverture) – 134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58  
MARSAL Eric (Peinture, Vitrerie) – 1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10  
MATHIEU Gérard (Travaux Agricoles, Transport) – 587 Route des Galis – 05.53.24.32.44  
MAZEAU Franck (Parcs et Jardins) – 135 Route Les Grèzes – 05.53.57.15.32 ou 06.20.01.36.44  
MILLING Clare Joanna (Couture et Tapisserie) – 323 Route de Lanquais – 05.53.57.17.74  
ROQUET Daniel (Architecte) - 253 Route de Beaumont – 05.53.23.60.32  
SAINT AMAND Yves (Rénovation et création de Salle de bains – Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) - 120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37  
SOUKUP Frédéric (Peinture, décoration) – 449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46  
STEYAERT Gaëtan (Petits travaux à domicile) – 405 Route de Beaumont – 05.53.57.48.53  
STEYAERT Miguel (Electricité) – 339 Route de Beaumont – 05.53.24.16.34 ou 06.22.07.11.97  
VERGNOLLE David (Mécanique Automobile et Motoculture) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

### COMMERÇANTS

(AGUESSE) S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE (Centre Equestre, Poney-Club, Camping) - 642 Route de Lanquais – 05.53.24.32.57  
BOILLIN Gérard et Françoise (Chambres d'Hôtes, Meublé) – 242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21  
BRETOU Daniel (Gîte rural) - 17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45  
CISEAUX DE FAUX – Caroline LAFON (salon de coiffure) – 56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54  
DURAND Gilles (Meublé de Tourisme) - 1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03 [gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com)  
[www.gitedelabarde.com](http://www.gitedelabarde.com)  
GEOFFRE Distribution Ets (Vente pièces détachées automobile et agricole, équipements divers) - 47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64  
ISRAEL Catherine (Meublé de Tourisme) – 207 Chemin de La Genèbre – 06.76.61.02.51  
KALT Thérèse (Meublé de Tourisme) – Les Grèzes – 07.77.32.21.96  
KIRTZ Stéphane Le Hom'Burger (commerce ambulant – restauration rapide) – 392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15  
HONDAREYTE Jean-Marc (Camping à la Ferme) – 401 Impasse Les Garennnes – 05.53.24.31.16  
LABONNE VERGNAS Marie-Hélène (Productrice de volailles et bovins, vente à la Ferme) - 1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91  
LAFOSSE Alex (Mandataire véhicules) 264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13  
LEBORGNE Anna-Chiara (Meublé de Tourisme) « Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97  
MALLET Hervé (Boulangerie, Pâtisserie) - 2 Rue des Fargues – 05.53.24.96.11  
TAYLOR Edward et Ineke (chambres d'hôtes) - Château Le Tour - 146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 [www.chateaufort.fr](http://www.chateaufort.fr)  
VERGNOLLE David (Vente de véhicules, Motoculteurs) – 17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45  
VIVAL - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale - Frédéric LEMAIRE – 159 Rue Albert Guillaume - 05.53.22.59.60  
ZUCCARI Claudia (Meublé) « Lajassière » – 100 Route de Lajasse – 05.53.24.05.99

### ASSISTANTES MATERNELLES

MAHIEU Brigitte – 52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70  
SENCHEZ Megane – 886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

### PROFESSIONS LIBÉRALES

#### AU PÔLE BIEN ÊTRE au lieu-dit « Le Moulin », 11 Impasse du Moulin

**Cabinet infirmier de FAUX exclusivement sur rendez-vous** - Christine MARTIN VERBEKE - Françoise CHARRIER - Sandra GOUIN Delphine POLET – 06.88.20.28.57 - **Une permanence est assurée tous les matins sauf le dimanche.**

**Kinésithérapeutes, ostéopathes, sur rendez-vous** – Florent POIRIER – ostéopathie – uniquement le samedi matin à Faux – 06 28 69 40 31  
Séverine POIRIER – kinésithérapie et ostéopathie – lundi après-midi et jeudi après-midi à Faux – 06 28 69 40 30

(Cabinet de BOUNIAGUES 05 53 63 90 50)

### AUTRES

NATUROPATHE, ENERGETICIENNE : Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

PSYCHANALYSTE - PSYCHOTHERAPEUTE : Josette ROUSSELY – GASSEAU – 06.62.92.88.96

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2017/2018

Les inscriptions pour l'année scolaire 2017-2018 débuteront à partir du mardi 02 mai.

Peuvent être admis les enfants nés en 2014 qui auront atteint l'âge de 3 ans avant la fin de l'année civile (31/12/2017).

A titre dérogatoire, l'accueil des élèves âgés de moins de 3 ans, dans la limite des places disponibles, est subordonné à leur inscription préalable lors des périodes d'inscription. Ces enfants doivent avoir au minimum 2 ans révolus le jour de la rentrée scolaire, et doivent intégrer l'école au plus tard au retour des vacances de Noël.

L'inscription s'effectue dans un premier temps **auprès de la mairie de la commune dans laquelle se situe votre école de rattachement.**

Se munir du livret de famille, du carnet de vaccinations ou du carnet de santé, et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (titre de propriété, avis d'imposition, quittance de loyer, facture de gaz - électricité - téléphone, attestation d'assurance du logement).

Pour les enfants inscrits précédemment dans une autre école, il est impératif de fournir un certificat de radiation.

L'école de rattachement s'apprécie en fonction de votre lieu de résidence et du niveau scolaire de votre enfant, selon les règles suivantes:

✓ L'accueil des élèves originaires des communes de FAUX, CONNE DE LABARDE, MONMADALES, SAINT AUBIN DE LANQUAIS ou SAINT CERNIN DE LABARDE **et** scolarisés en école maternelle ou en école élémentaire du CP au CE2 inclus s'effectue à l'école publique de FAUX. L'inscription se fera donc à la mairie de FAUX.

✓ Dans tous les autres cas, l'accueil des élèves s'effectue à l'école publique d'ISSIGEAC, et l'inscription se fera donc à la mairie d'ISSIGEAC.

Si vous optez pour un choix différent, il vous faudra faire par écrit une demande motivée de dérogation, et l'adresser à la Communauté de communes Portes Sud Périgord (23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET). Votre demande sera examinée fin mai par une commission d'inscription.

Dans un deuxième temps, et sur présentation du certificat d'inscription délivré par la mairie concernée, le directeur de l'école procède à l'admission de l'enfant. Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.

Ecole de Faux: 05 53 24 32 17

Ecole d'Issigeac: 05 53 58 70 71

Afin de faciliter l'organisation de la rentrée scolaire, il est souhaitable que les inscriptions soient effectuées avant le 16 juin 2017.

## LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

### Changement des jours d'ouverture de la déchèterie d'Issigeac

(Les déchèteries sont fermées les jours fériés et rendues inaccessibles au public en dehors des heures d'ouverture.)

#### Horaires des déchèteries du Bergeracois

|                 | Bergerac<br>Rue Denis Papin<br>Tél. : 05.53.57.70.66 |           | Saint Pierre d'Eyraud<br>Route de Coutou<br>Tél. : 05.53.74.80.91 |             | Issigeac<br>Route de Villeréal<br>Tél. : 05.53.73.34.46 |             | Sigoulès<br>Route de Bergerac<br>Tél. : 05.53.23.32.28 |             |
|-----------------|------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------|-------------|---------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Lundi</b>    | 9h - 12h                                             | 14h - 18h | 9h - 12h                                                          | 13h30 - 17h |                                                         | 13h30 - 17h | 9h - 12h                                               | 13h30 - 17h |
| <b>Mardi</b>    | 9h - 12h                                             | 14h - 18h |                                                                   | 13h30 - 17h |                                                         |             |                                                        |             |
| <b>Mercredi</b> | 9h - 12h                                             | 14h - 18h | 9h - 12h                                                          | 13h30 - 17h |                                                         | 13h30 - 17h | 9h - 12h                                               | 13h30 - 17h |
| <b>Jeudi</b>    | 9h - 12h                                             | 14h - 18h |                                                                   | 13h30 - 17h |                                                         |             |                                                        | 13h30 - 17h |
| <b>Vendredi</b> | 9h - 12h                                             | 14h - 18h | 9h - 12h                                                          | 13h30 - 17h |                                                         | 13h30 - 17h |                                                        |             |
| <b>Samedi</b>   | 9h - 12h                                             | 14h - 18h | 9h - 12h                                                          | 13h30 - 17h | 9h - 12h                                                | 13h30 - 17h | 9h - 12h                                               | 13h30 - 17h |
| <b>Dimanche</b> | 10h - 12h                                            | 14h - 16h |                                                                   |             |                                                         |             |                                                        |             |

Les modalités de remise de carte d'accès des déchèteries restent inchangées à savoir présentation à l'antenne Bergerac du SMD3, 3 rue Emile Zola, 24100 BERGERAC : **d'une pièce d'identité, de la carte grise du véhicule et d'un justificatif de domicile.**

## RAMASSAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères du **lundi de Pentecôte 5 juin** est **maintenue** sur la commune de Faux.

Je suis très surpris, voire très déçu du comportement de certains administrés à l'occasion des travaux actuels, visant à améliorer leur quotidien de manière durable, en matière de réseaux électriques et routiers.

« Trop de bruits », « trop d'attente », « coupures électriques trop longues », agressivité vis-à-vis des entreprises qui font les travaux.

Ne peut-on pas accepter ces nuisances de manière ponctuelle ?

Ne soyons pas égoïstes. Dans une société qui tend à devenir individualiste, l'effort de tolérance améliore le quotidien de chacun pour le bien-être de tous !

**Le Maire  
Alain LEGAL**

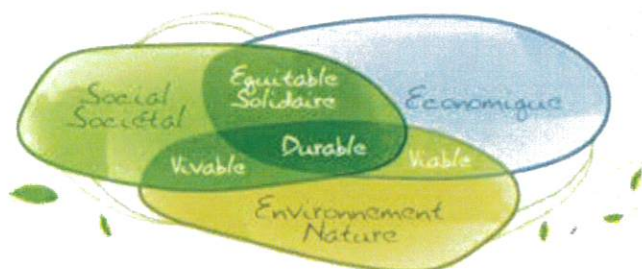
La commune de Faux a adhéré à l'association « NOTRE VILLAGE » (association œuvrant pour sauvegarder et préserver la qualité de vie en milieu rural) pour la mise en place de l'Agenda 21. Suite à la Réunion publique du Jeudi 11 mai 2017 présentant l'association et l'Agenda 21, nous faisons appel à volontaires pour la mise en place d'un comité de pilotage, en vue d'obtenir le label « Notre Village Terre d'Avenir ».

### Rappel : qu'est-ce que l'Agenda 21 ?

- Un programme d'actions définissant les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable à échelle du territoire.
- Une série d'actions à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire.
- L'engagement d'une collectivité dans un projet d'avenir.

### Qu'est-ce que le développement durable ?

C'est un processus qui concilie trois volets (social, économique et environnement) et qui peut être défini comme « **un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** » (rapport Brundtland de 1987).



### **5 Finalités définies par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :**

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère.**
  - Gestion de l'énergie, développement des transports alternatifs...
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux naturels et des ressources.**
  - Respect des milieux naturels et la protection de la biodiversité, gestion des rejets (assainissement), gestion rationnelle de la ressource en eau, gestion des déchets...

→ **Épanouissement de tous les êtres humains.**

- Système éducatif cohérent et adapté, valorisation de la solidarité et de la vie locale, accès à des activités sportives et de loisirs par un réseau associatif, accueil de qualité pour les populations, maintien et développement des services publics...

→ **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations.**

- Démocratie participative, ressources humaines et emplois locaux, gestion de l'espace et documents d'urbanisme, développement des services de santé, implication dans le tissu intercommunal...

→ **Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

- Activités agricoles et forestières, politique d'accueil et de maintien des entreprises, des commerces et de l'artisanat, valorisation économique du tourisme, intégration de l'environnement dans les marchés publics...

Suite à la RÉUNION PUBLIQUE du Jeudi 11 Mai 2017 et au DIAGNOSTIC du village par l'association Notre Village pour la mise en place d'un Agenda 21 sur la commune, un **Comité de pilotage composé d'élus et d'habitants** doit être mis en place pour mener ce projet.

## Rôle de l'association Notre Village et du Comité de pilotage

### Notre Village

L'objectif de l'association est d'accompagner la commune dans la mise en place de sa politique de développement durable.

### Pourquoi s'engager dans le comité de pilotage ?

- Etre acteur de son propre développement.
- Réaliser des actions concrètes et adaptées.
- Permettre une participation et une implication citoyenne.
- Préserver durablement une qualité de vie pour les générations futures.
- Valoriser le territoire : vitrine en termes d'exemplarité.
- S'inscrire dans un réseau d'acteurs.

Le travail du comité de pilotage se présentera sous la forme d'un projet Agenda 21 à présenter au Comité National de Labellisation et d'Évaluation de l'association Notre Village, prévu pour le mois de novembre 2017.

Le label « Notre Village Terre d'Avenir » :

- Est la reconnaissance pour la commune de la qualité de vie et de son engagement en faveur du développement durable.
- Il se matérialise par un panneau (ou totem) apposé aux entrées du territoire.
- L'amélioration continue se matérialise par des hirondelles apposées sur le totem (comme sur les panneaux « Village fleuri »).



**Si vous êtes intéressé :**

**Vous pouvez venir en mairie nous demander plus d'informations ou nous remettre ce coupon-réponse pour inscription au comité.**



**INSCRIPTION AU COMITÉ DE PILOTAGE AGENDA21**

**NOM.....**

**PRÉNOM.....**

**N° de téléphone.....**

**E-mail.....**